



**Débattre  
Décider  
Agir !**



Dispensé de timbrage  
**TOULON CTC**

# P

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le  
14 NOVEMBRE 2012

## L'édito

# Ne rien lâcher

A elle seule, la révision des rythmes scolaires ne saurait constituer la recette magique pour améliorer les résultats de l'école.

Même si certaines de nos propositions, sur la maternelle ou sur le « plus de maîtres que de classe », seraient reprises, de nombreux points restent à négocier : programmes, effectifs, conditions de travail, RASED, formations...

Il faudra des contreparties réelles face aux frais de transport ou de garde d'enfants par exemple qu'engendrent une journée de travail supplémentaire.

Le SNUipp-FSU, bien seul à se préoccuper de l'avis des collègues, publiera les résultats du questionnaire et fort du point de vue de la profession et de ses mandats pèsera comme il se doit à la table des négociations.

Nous ne pouvons nous satisfaire de voir redistribués dans notre ministère des postes pris, au nom de la RGPP, au sein d'un hôpital public délabré, d'un pôle emploi massacré ou de tout autre secteur public.

C'est de Services Publics, gage d'égalité, de solidarité et de cohésion sociale dont ont

besoin tant notre pays que l'Europe aujourd'hui et non de cure d'austérité menant aux dramatiques situations vécues par nos camarades grecs, nos frères espagnols ou nos cousins portugais.

La FSU, membre de la CES a appelé à se mobiliser sur cette question là le mercredi 14 novembre dernier aux côtés d'autres organisations syndicales.

Plus que jamais l' Ecole et les Services Publics ont besoin d'un SNUipp-FSU et d'une FSU renforcés afin de faire tendre le gouvernement vers nos positions.

Il n'est plus temps d'hésiter, rejoignez nous.

**Julien GIUSIANO**  
Secrétaire général adjoint  
du SNUipp-FSU du Var



## Sommaire.....

- Page 1 Édito.
- Page 2 Refondation.
- Page 4 RISTT, stages SNUipp..
- Page 5 CHS-CT.
- Page 6 Syndicalisation.
- Page 7 Bulletin adhésion.
- Page 8 EVS, direction.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC  
Mensuel : n° 243  
Prix au numéro : 0,76 E  
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337  
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point  
Av. Curie 83160 LA VALETTE  
Tél : 04.94.20.87.33 Fax : 04.94.20.87.34  
E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr) Site : <http://83.snuipp.fr>



# Refondation de l'École

**Manque de concertation et propositions inacceptables sur les rythmes.**

Le SNUipp-FSU a rappelé au ministère qu'il était inadmissible que tous les enseignants ne soient pas consultés sur la refondation de l'École. Il a été le seul à exiger la mise en place d'une journée banalisée consacrée à ces débats et regrette le refus d'unité syndicale sur ce point là.

Le SNUipp-FSU a donc réalisé une campagne nationale afin de recueillir le point de vue des collègues. Dans le Var, des centaines de collègues ont participé à cette campagne. Les résultats seront publiés courant novembre. Le SNUipp-FSU s'engage à en tirer les conclusions qui s'imposent de manière à porter la voix du plus grand nombre dans les négociations en cours.

Reçu le 25 octobre par le ministre de l'Éducation nationale afin de faire le point sur les discussions entamées au sujet de la réforme des rythmes scolaires, le SNUipp-FSU a exprimé son désaccord avec les propositions mises actuellement sur la table.

A ce jour, les points de crispation ciblés lors des premières réunions ne sont pas levés. Les propositions ministérielles concernant les rythmes restent inacceptables en l'état.

Le SNUipp-FSU a exprimé son désaccord avec les propositions du ministère qui se cantonnent à un maintien des heures de travail des enseignants dans le cadre des obligations réglementaires de service actuelles (972 h annuelles), dont 25 h 30 hebdomadaires devant les élèves. Ce cadre ne permet pas d'améliorations des conditions et du temps de travail des enseignants, avec a contrario la contrainte



supplémentaire du mercredi matin.

Le SNUipp-FSU a porté la nécessité d'améliorer concrètement les conditions d'exercice du métier et de vie personnelle par un raccourcissement effectif de leur journée de travail. Si cette journée de classe se termine aux alentours de 15 h 30 pour les élèves, elle doit se terminer à la même heure pour les enseignants.

Le SNUipp-FSU a demandé l'augmentation du temps de concertation et l'intégration dans notre temps de service de tout ce travail invisible effectué quotidiennement. Les 48 heures annuelles actuelles ne suffisent pas. Elles doivent

passer à 3 heures hebdomadaires, intégrées dans le temps de service.

Cela nécessite évidemment de faire baisser de façon significative le temps devant élèves. Il n'est pas possible d'en rester à 25 h 30 de prise en charge par semaine.

D'autre part, ces modifications d'organisation devront s'accompagner d'une revalorisation salariale à la hauteur de ce qui est demandé aux enseignants en venant travailler un jour de plus. A titre de comparaison, les enseignants du second degré bénéficient d'une indemnité de suivi d'environ 1200 € annuels.

En parallèle, et suite à l'expression publique du ministre le 24 octobre, lors d'une audition à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à l'Assemblée nationale, le SNUipp-FSU a exprimé son désaccord profond avec ses propos quant à la place que pourraient occuper les collectivités locales dans le cadre de décisions et de contractualisations sur les orientations pédagogiques, que ce soit par le biais de contrats d'objectifs, de plans éducatifs locaux... Ce qui relève de la pédagogie est et doit rester du ressort de l'école et des enseignants.

Continuez de participer aux réunions organisées dans le Var par le SNUipp-FSU. Notre force c'est notre nombre. Faisons entendre la voix de celles et ceux qui font l'École chaque jour, sur le terrain.

## Maternelle

Propositions du ministère	Analyse
Redéfinir des missions de l'école maternelle, afin qu'elle retrouve sa spécificité. Les trois ou quatre années d'école maternelle feraient partie du cycle 1, afin d'éviter toute dérive de primarisation. Des critères seront définis pour la scolarisation des moins de trois ans.	Le SNUipp-FSU a exigé des conditions d'accueil et de scolarisation des plus petits (taux d'encadrement, effectifs, collaboration avec les personnels petite enfance, matériel et locaux adaptés, lien aux familles...). Une circulaire est programmée en janvier 2013 avec discussions.

## Elémentaire

Propositions du ministère	Analyse
Refonte des programmes. Le dispositif "Plus de maîtres que de classes" donnera lieu à une circulaire en janvier 2013 avec discussion et application pour la rentrée de septembre avec des premières dotations. En janvier 2013 un groupe de travail identifiera l'utilisation optimale de ces moyens nouveaux, une circulaire en informera les académies pour la rentrée 2013 : les équipes de circonscription doivent pouvoir, dès le printemps, anticiper l'accompagnement des équipes concernées.	Le SNUipp-FSU demande que soit précisée, en termes de programmation, la montée en puissance du dispositif pour les années à venir. Il ne s'agit pas notamment de recommencer la confusion des genres entre aides spécialisées et aides ordinaires. Les difficultés lourdes ne peuvent être que du ressort des Rased, sur lesquels le rapport de la concertation est manifestement silencieux et dont il faut rappeler l'importance. Le SNUipp-FSU rappelle que le dispositif "plus de maîtres" ne doit pas être pensé comme un dispositif de soutien mais comme un dispositif permettant de travailler autrement et de réduire le temps d'enseignement des PE.

## Socle

Propositions du ministère	Analyse
La Nation doit définir ce qu'elle doit à chaque enfant. Un article présentera un nouveau socle appelé "socle commun de connaissances, de compétences et de culture". Pour le ministre, ce nouveau socle doit permettre à chaque jeune de se développer et de pouvoir continuer des études, le socle doit être un tremplin et ne peut être conçu comme une fin en soi.	Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle définition des savoirs indispensables doit viser à la réussite de tous les élèves et permettre la poursuite des études pour tous. La redéfinition du socle en y intégrant les dimensions portées par notre conception de la culture commune nécessite cependant de clarifier les choses.

## Organisation des cycles

Propositions du ministère	Analyse
Après le cycle de l'école maternelle (3 ou 4 ans), il pourrait exister un cycle CP/CE1/CE2, puis un cycle CM1/CM2/6ème. L'idée d'un cycle à cheval entre école, et collège ne renvoie ni à la mise en œuvre de la bivalence au collège, ni à une "secondarisation" du premier degré, mais, dit-il, à une volonté de mieux organiser les liens entre les niveaux. Un conseil pédagogique commun institutionnel, école-collège, pourrait favoriser les articulations.	Si les articulations entre niveaux, et notamment entre l'école et le collège, doivent être améliorées, la formule pourrait vite ressembler à une coquille vide ou, a contrario, à une usine à gaz qui créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. La mise en place d'un conseil pédagogique commun interroge sur sa mise en œuvre concrète : sur quels temps, avec quels moyens, ne serait-ce que pour les frais de déplacement occasionnés ? Avec quel pilotage, par qui ?

## Rythmes : un premier scénario en discussion

Propositions du ministère	Analyse
<p><b>A partir de la rentrée 2013</b>, le volume d'enseignement devant élèves pourrait passer à 23 heures hebdomadaires + 2 heures (½ heure par jour) pour un temps d'aide aux devoirs ou d'accompagnement ; 2 heures seraient à redéfinir pour la formation pédagogique, les conseils d'école, la concertation et les relations aux familles.</p> <p>Dans ce cadre, les élèves pourraient finir l'école à 15 h30. Les élèves bénéficieraient alors d'aide aux devoirs prises en charge par les enseignants et d'activités culturelles et sportives assurées par les collectivités locales. Le volume horaire et la répartition des élèves entre ces deux activités restent à discuter avec les syndicats et les collectivités locales. Au vu du scénario ministériel, les enseignants assurant ½ heure par jour d'aide aux devoirs finiraient leur service à 16 heures.</p>	<p>Quelle est la visée pédagogique de ce temps d'aide aux devoirs ? Comment cela se traduit en maternelle ? Ce temps doit-il être de 2 heures hebdomadaires ? Se fera t-il en petit groupe ou en groupe classe ?</p> <p><b>Pour le SNUipp-FSU</b>, ces questions sont très importantes. Les choix opérés auront des incidences sur l'organisation du travail pédagogique, les rythmes et la réussite des élèves, la charge de travail des enseignants...</p> <p>Si ce temps d'aide aux devoirs se fait avec toute la classe, cela reviendrait à enseigner 25 heures par semaine. Que ce soit pour les élèves pour qui la réforme est mise en œuvre ou pour les enseignants qui la subiront, le quotidien ne sera pas amélioré.</p> <p>Le niveau d'implication des collectivités locales sera déterminant. Elles auront à prendre en charge un nouveau temps ce qui génère un coût supplémentaire et des contraintes nouvelles (locaux, animateurs).</p> <p><b>Pour le SNUipp-FSU</b>, cela ne doit pas entraîner de nouvelles inégalités dans l'offre éducative proposée aux élèves. L'Etat doit s'engager en mettant en place un système de péréquation pour les communes les moins riches.</p> <p>Le temps de service des enseignants va être redéfini en 3 temps (23 heures enseignement devant élèves + 2 heures aide aux devoirs + un nombre indéterminé d'heures pour les missions de formation pédagogiques, conseil d'école et concertation).</p> <p><b>Pour le SNUipp-FSU</b>, la négociation doit être l'occasion d'alléger le temps de service des enseignants.</p> <p>Quand seront placées les animations pédagogiques ?</p> <p><b>Pour le SNUipp-FSU</b>, il faut « sanctuariser » le mercredi après-midi.</p> <p>Le ministre annonce une compensation financière.</p> <p><b>Pour le SNUipp-FSU</b>, c'est indispensable. Cela doit se traduire par une revalorisation salariale significative.</p>

« Les propositions ministérielles concernant les rythmes restent inacceptables en l'état. »

## Droit syndical

# Participez aux réunions d'info syndicale

2 réunions par an à la place des animations, le mercredi matin.

**Nous avons des devoirs mais aussi des droits. Faisons les vivre !**

Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin qu'il puisse déduire ces 3 heures si elles sont effectuées durant un mercredi « libre ».

A l'ordre du jour : actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

### Réunions thématiques

#### Mercredi 21 novembre

. Liste aptitude direction,  
siège SNUipp La Valette à 9h

**Les réunions se tiennent de 9h à 12h**

#### Mercredi 21 novembre

- . Montfort école maternelle
- . St Cyr école élémentaire Petit Prince

#### Mercredi 28 novembre

- . Tanneron école primaire
- . La Garde école élémentaire Zunino 2

## Vie syndicale

# S'informer, débattre, agir

Encore temps de s'inscrire !

Les inscriptions sont désormais clôturées pour les stages du 20 novembre sur la marchandisation des services publics et nouvelle phase de décentralisation ainsi que pour le stage sur les rythmes scolaires du 11 décembre.



#### Vendredi 18 janvier 2013

### Objectifs et usages des évaluations

Stage de formation organisé par le SNUipp-FSU du Var au collège du Luc.

Inscription avec autorisation d'absence  
au plus tard le 18 décembre.

Contactez le SNUipp-FSU du Var.



JC EMIN

ancien secrétaire général du Haut  
Conseil de l'évaluation de l'école

#### Vendredi 5 avril 2013

### Hétérogénéité et inégalités du système scolaire

Stage de formation organisé par le SNUipp-FSU du Var (lieu à confirmer) en présence de J-Y ROCHEIX.

Inscription avec autorisation d'absence  
au plus tard le 5 mars.

Contactez le SNUipp-FSU du Var.



JY ROCHEIX

Chercheur en sciences de  
l'éducation et professeur à  
l'université de Paris 8



# Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

## Conditions de travail

# Première réunion de l'année du CHS-CT

## Compte-rendu de vos élus du SNUipp-FSU.

Le premier Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHS CT) du Var de l'année scolaire 2012/2013 s'est tenu le 25 octobre dernier. Les membres du comité y ont examiné les points suivants :

### Rôle et missions de l'équipe académique de sécurité

Depuis le 01/12/09, existe une équipe mobile de sécurité dans le Var composée de 6 personnes. Leur mission principale est de prévenir la violence dans les établissements scolaires. Pour ce faire, divers axes sont pris en compte : prévention, sécurisation, accompagnement, formation. Elle n'intervient que sur demande des chefs d'établissement ou IEN avec accord du DASEN. La FSU a demandé, qu'un bilan soit transféré aux élus CHS CTD à chaque tenue du comité.

### Désignations et Nominations des assistants et conseillers de prévention du Var

Les Assistants de prévention d'établissement ou de circonscription ont pour mission principale d'assister et de conseiller le chef d'établissement ou l'IEN dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Pour les 18 circonscriptions, 21 APS sont nommés. Certains d'entre eux auront une formation initiale de 3 jours dès le retour des vacances de la Toussaint.

la FSU a demandé que la circulaire de nomination des APS soit envoyée à toutes les écoles afin de permettre à tous les collègues (y compris les enseignants) de pouvoir se porter volontaire pour cette mission.

### Résultats Enquête académique sur les documents obligatoires (PPMS DUER CHS)

Encore 2 % des écoles du Var (soient 9 écoles) n'ont pas encore réalisé leur DUER (obligation datant de 2002) et 1% leur PPMS : Afin de remédier à cette situation, la FSU a proposé qu'une 1/2 journée banalisée soit attribuée à ces écoles afin de permettre la réalisation des documents obligatoires. Suite au refus du DASEN, les élus ont insisté pour qu'une information soit faite auprès des APS dépendants de ces écoles et qu'ils interviennent en aide aux équipes dans l'élaboration de ces documents.

### Proposition d'une répartition académique du périmètre des compétences du CHS CT Académique et CHSCT Départemental

Après le refus des élus de déterminer dès à



présent les compétences de chaque CHS CT, ce qui limiterait les interventions possibles, cette répartition sera ré-étudiée au prochain CHS CTA.

### Procédure académique de droit d'alerte et de retrait

La FSU a demandé que cette procédure soit envoyée dans les plus brefs délais dans toutes les écoles et les établissements et qu'elle soit aussi disponible sur le site d l'IA. Vous la trouverez d'ores et déjà sur le site du SNUipp-FSU VAR.

### Programmes des visites d'établissement

Une délégation du CHS CTD effectuera des visites d'établissement au cours de l'année scolaire. A minima, 3 établissements seront visités. Nous avons élaboré une liste des établissements dans un ordre prioritaire :

- 1/ IME - ITEP de Sillans La Cascade
- 2/ Lycée Golf Hôtel d'Hyères
- 3/ CIO de Toulon
- 4/ Ecole maternelle de Rocbaron
- 5/ Collège Wallon de La Seyne
- 6/ Installations sportives lycée Rouvière de Toulon

Si vous pensez nécessaire la visite de votre école par des élus du CHS CTD du Var, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU 83.

### Bilan de la politique académique de prévention 2011/2012

La FSU est intervenu pour dénoncer le manque cruel de médecin de prévention dans notre académie : en effet, depuis le départ en retraite du Docteur HIZER, le docteur DONTEVILLE est seule à exercer. Elle n'intervient sur le département du Var plus que 2 mardis par mois. Les élus FSU ont demandé la possibilité d'avoir recours à des médecins agréés hors Education Nationale en attendant le recrutement en cours d'un nouveau médecin de prévention pour notre département : cette possibilité

doit être examinée par le DASEN. Nous avons aussi dénoncé la mise en place de la journée de carence qui pénalise durement tous les agents. Au niveau national, la FSU demande l'abrogation de ce dispositif en collaboration avec d'autres fédérations.

### Plan académique d'actions du programme annuel de prévention des risques professionnels 2012/2013

La FSU a demandé que 2 informations soient relayées auprès des collègues et sur le site de l'IA:

- 1) Réseau PAS de la MGEN : <http://www.mgen.fr/index.php?id=1358>
- 2) Médecine de prévention : calendrier des jours de présence du médecin de prévention (docteur DONTEVILLE) dans notre département.

Des groupes de paroles concernant les Risques Psycho-Sociaux (RPS) sont opérationnels dès cette année : les élus ont demandé que cette information soit relayée à tous les personnels afin qu'ils puissent s'en saisir si besoin.

Après les multiples interventions de la FSU au niveau départemental et académique, afin que soient inscrites au PAF des journées de formation sur les RPS, ces formations pourraient voir le jour au PAF de 2013/2014 ... à suivre.

### Mise en place de 3 protocoles (intempéries / agressions / remontées des situations à risques dans les écoles)

Le CHS CTD a décidé de travailler départementalement à la création de ces 3 protocoles au cours de l'année scolaire afin qu'ensuite une réflexion académique puisse s'engager.

### Fonctionnement du CHS CTD

Au-delà de la journée hebdomadaire octroyée dans le but d'accomplir les missions qui lui sont confiées, la secrétaire (Maude Favennec, SNUipp-FSU) a obtenu l'octroi de quelques moyens supplémentaires : ordinateur, téléphone et code du travail.



Maude FAVENNEC

Secrétaire CHS-CT du Var élue SNUipp-FSU



Françoise DENIS

Elu CHS-CT SNUipp-FSU



Emmanuel TRIGO

Elu CHS-CT SNUipp-FSU

## Vie syndicale

# C'est décidé en 2012/2013, comme plus d'un millier de collègues varois je me syndique au SNUipp-FSU, 1ère organisation syndicale pour :

- Améliorer mes conditions de travail et mes conditions de vie
- Obtenir des moyens afin que tous les élèves puissent réussir
- Œuvrer à la transformation de l'Ecole et de la société
- Participer à l'indispensable contrepoids que représente le syndicat qui ne vit qu'avec l'argent des adhésions.

### « Oui d'accord mais c'est trop cher »

Vous pouvez payer en plusieurs fois et 66% est déductible des impôts. Pour exemple, une adhésion de 150 euros coûte finalement, après la déduction d'impôt **51 euros !**

### « A quoi ça sert ? »

Outre l'importance de renforcer le rapport de force face à la hiérarchie, outre le fait de donner du temps et des moyens financiers à la section départementale qui assure une permanence quotidienne, être syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à son domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp-FSU et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions et de s'investir selon son choix. Un salarié informé est plus apte à se défendre et à faire respecter ses choix.

### « Le syndicat est-il efficace ? »

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé. Se syndiquer vous permettra d'être mieux défendu.

**Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat.** Nous avons besoins des actifs titulaires et stagiaires mais également des retraités. L'unité c'est notre force !

Si le **SNUipp-FSU**, grâce au vote de la profession, est le **premier syndicat**, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au **gouvernement quel qu'il soit.**

### « Le syndicat est-il indépendant ? »

Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent les orientations du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU qui consulte régulièrement ses adhérents.

### « Oui mais je ne suis pas toujours d'accord avec le syndicat... »

Difficile d'être d'accord sur tout et tout le temps... Le SNUipp-FSU est un syndicat démocratique où l'on peut s'exprimer librement. Des adhérents peuvent se retrouver au sein de tendances différentes, reconnues par les statuts. Chaque décision est votée à la majorité qualifiée, c'est-à-dire 70%.

### « Pourquoi le SNUipp-FSU et pas un autre ? De toutes façons il y a trop de syndicats »

Le SNUipp-FSU rassemble largement la profession, dans sa diversité professionnelle. C'est le seul syndicat élu dans toutes les commissions. Il est majoritaire dans chacune d'entre elles.

L'unité syndicale reste une priorité pour le SNUipp-FSU.

Renforcer le SNUipp-FSU c'est donner du poids aux défenseurs de la transformation progressiste de la société et de l'Ecole, pour la réussite de toutes et tous.

## En vous syndiquant au SNUipp-FSU : recevez la presse syndicale et bénéficiez des partenariats culturels.



Pour chaque commission vous concernant, recevez chez vous un avis individuel.

Inscription prioritaire aux stages du SNUipp-FSU.



La presse nationale et locale du SNUipp et ses suppléments thématiques.

La presse nationale et locale de la FSU.



Bénéficiez de réductions à Châteauvallon et au Théâtre Liberté à Toulon.

# Bulletin d'adhésion 2012/2013

## Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** : .....  
**PRENOM** : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....  
Nom de jeune fille : .....

Date de sortie de l'IUFM : .....  
**Adresse (Domicile)** : .....

Code postal \_ \_ \_ \_ Commune : .....

*Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.*

**Email** : .....@.....

Lieu d'exercice : .....

**Poste** : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

**Corps** : Insti / Prof d'école / PEGC / Retraité

**Situation administrative** : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : \_ \_

**Nomination à**  **Titre Définitif** ou  **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ?  OUI  NON

**Montant de la cotisation** (voir ci-dessous) : .....euros

**Mode de paiement** :  CCP  Chèque bancaire  
 Prélèvements fractionnés\* 2 3 4 6 fois

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement si j'ai opté pour le prélèvement fractionné.

*Je me syndique au SNUipp-FSU VAR afin de contribuer*

*- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,*

*- au développement du service public d'Education,*

*- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération renouée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).*

*Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.*

*Je demande au SNUipp-FSU VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU VAR.*

**Date :**  
**Signature :**

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



**A renvoyer au**  
**SNUipp VAR Trésorerie**  
**Immeuble Le Rond Point**  
**Av. Pierre et Marie Curie**  
**83160 LA VALETTE**

**La cotisation à 34 %**

En réglant, par exemple, une cotisation de 160 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 105.60 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 54.40 euros.

**-66%**

**La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2012/2013 sera déductible des impôts/revenu 2013.**  
Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2014.

## Grille de cotisations 2012/2013

Instituteurs	
Echelon	Euros
6	146
7	148
8	151
9	160
10	169
11	183

PE hors classe	
HC	Euros
4	208
5	225
6	240

Profs d'école	
Echelon	Euros
4	139
5	146
6	151
7	160
8	172
9	184
10	199
11	214

IUFM	
Catégorie	Euros
Etudiants	52
Stagiaires	95

PEGC	
Echelon	Euros
7	148
8	151
9	160
10	166
11	181
HC 5	205
HC 6	228
Cl ex 3	245
Cl ex 4	260

Autres contrats	
Contrat	Euros
AVS - EVS	52
Assist.éduc.	61

Ajouter selon situation	
Situation	Euros
Dir. classe unique	3
Dir. de 2 à 4 classes	8
Dir. de 5 à 9 classes	12
Dir. de 10 classes et plus	16
Enseignant Spécialisé	8
Maître formateur	8
Conseiller Pédagogique	12
Directeur de SES / SEGPA	20

Dispo. / Congé parental 1/2 temps	
Situation	Euros
75% et 80% au pro rata	80
	94

Retraités	
Revenu mensuel	Euros
moins de 1400€/mois	95
plus de 1400€/mois	108

**Facultatif :** Je suis libre d'aider et soutenir l'action syndicale du SNUipp-FSU. Je choisis de verser..... euros supplémentaires avec ma cotisation.

# Premières plaidoiries à Toulon

L'affaire qui oppose 9 EVS à l'Education Nationale a été plaidée le jeudi 25 octobre au Conseil des Prud'hommes de Toulon. D'autres plaidoiries sont prévues à Draguignan le 1er mars prochain.



Ces EVS, accompagnés par le SNUipp-FSU, reprochaient à leur employeur (les EPLE employeurs) l'absence de formation et d'accompagnement permettant un retour à un **emploi durable**, prévus par la loi au titre des contrats CAE/CUI. L'Education Nationale par le biais de ces contrats aidés a ainsi pu embaucher des précaires grâce aux aides financières de l'Etat et des exonérations de charges. En contrepartie, elle aurait dû leur proposer une formation leur permettant de retrouver un emploi durable, donc, une formation qualifiante.

Or, l'Education Nationale a su profiter de cette opportunité sans respecter ses engagements en matière de formation. Mieux, elle se défend, par le biais de ses avocats, d'avoir pourvu à ses obligations de

formation aussi bien en interne qu'en externe. Si certains EVS plaignants ont pu bénéficier de quelques journées de formation au cours desquelles ils auraient appris à rédiger un CV ou un courrier, appris à se servir du logiciel Word sur une journée, bénéficié d'une formation premiers secours, on constate l'absence de projet professionnel d'accompagnement dans ces formations éparses. Et en interne, l'adaptation à l'emploi s'apparentant à de la formation, il est considéré qu'ils ont été formés par les directeurs.

Aux EVS qui réclamaient leur dû, l'EN a une nouvelle fois répondu par le mépris à travers des propos humiliants comme par exemple : « *On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre* », « *Mme X préfère faire grève ou être en maladie plutôt qu'accepter de nouvelles missions* », « *ils ne se sont pas inscrits aux formations proposées par le GRETA* » en oubliant de préciser que ces formations ont été annulées. L'EN se défend bien d'avoir exploité ces personnels, poussant le cynisme jusqu'à se féliciter de leur avoir tendu la main quand ils étaient dans le besoin.

Aujourd'hui, 1 an ou 2 après la fin de leur contrat, aucun d'entre eux n'a pu retrouver un emploi dit durable.

**Le délibéré sera rendu le 17 décembre**

2012 et le jugement pour les 9 EVS de l'aire dracénoise aura lieu le 1<sup>er</sup> mars avec les mêmes avocats.

L'autre enseignement qui peut en être tiré est de rester très vigilant en tant que directeur/tuteur de ces emplois précaires : en effet, c'est maintenant le nom du directeur qui figure sur le contrat en tant que tuteur et responsable de la formation, c'est encore au directeur qu'il est demandé de remplir le bilan de compétences. Nous réaffirmons, comme nous l'avons fait auprès du DASEN, que cet engagement est une lourde responsabilité pour les directeurs et que, dans un cadre légal, leurs missions doivent être redéfinies.

Enfin, s'il fallait démontrer la mauvaise foi sur laquelle était basée la plaidoirie de l'EN, nous y avons appris qu'aucun AVS n'est mis sur son poste sans formation préalable ! Qu'on se le dise !

Plus que jamais, le SNUipp-FSU réclame que ces emplois deviennent pérennes et statutaires.



Isabelle JOUAS

## Métier

# Direction d'école

**Ouverture de discussions confirmée. Il était temps !**

Lors d'une intervention à l'Assemblée Nationale, le ministre de l'Éducation Nationale a abordé la question de la direction d'école. Suite aux séances de négociations avec le SNUipp-FSU, il a confirmé l'ouverture de discussions sur le dossier de la direction d'école.

Le ministre a ouvert quelques pistes pour les débats à venir :

- la question de la charge de classe : *"Il faut du temps pour accomplir mieux les missions, sans cesse plus complexes et diverses"*
- la question de l'aide administrative : *"nous aurons à apporter des réponses en termes directement quantitatifs"*
- la question de la reconnaissance : la formation continue et *"peut-être une certification ou une reconnaissance qui pourrait justifier un certain nombre d'évolutions indemnitaires"*
- la question du statut : *"les syndicats sont attachés à un statut non hiérarchique" du directeur. "C'est la tradition de l'école primaire française".*

Par ailleurs, il a évoqué la problématique du statut des écoles en précisant que ce dossier amenait à des oppositions importantes. Depuis des années, le SNUipp-FSU demande la réouverture du dossier de la direction et du fonctionnement de l'école. Nous actons positivement ces annonces et porterons dans ces discussions les revendications des personnels pour une amélioration de leurs conditions de travail et une meilleure reconnaissance dans l'accomplissement de leurs missions :

- amélioration des conditions de décharge,
- reconnaissance par une amélioration des rémunérations et par une formation spécifique,
- création d'un véritable métier d'aide administrative pérenne et qualifiée.

Il était vraiment temps d'ouvrir des discussions sur ce dossier !

Direction d'école :  
**halte à la surcharge !**

**Je réponds quand j'ai le temps...**

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



Apposez ce  
bandeau dans  
toute vos  
correspondances  
Téléchargeable  
sur  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)